



Aéroports de Paris
Retraités

UNION SYNDICALE des RETRAITES CGT
D'Aéroports De Paris

LA PISTE DES ANCIENS

Novembre / Décembre 2015

Retraité(e) je peux toujours me syndiquer, syndiqué(e) je peux encore peser.

Bientôt le soleil tournera autour de la terre.

Le prisme fourni par les syndicats patronaux, les médias spécialisés dans la critique secondaire et nos gouvernants pragmatiques, nous montre le monde uniquement comme un espace de compétition entre les êtres humains, où la productivité du travail peut s'affranchir des désordres sur l'environnement social et écologique, où les inégalités irréductibles seraient les stimulants du progrès. C'est ainsi que nos élites issues de la noblesse d'Etat nous produisent "une réalité".

Pour eux les salarié-e-s ne seraient que des charges ou des ressources au même titre que les matériels ou les consommables. En tout état de cause des freins au podium des meilleures réussites financières. Quant aux fonctionnaires qui se reproduiraient comme des métastases, il serait temps de s'en débarrasser au plus tôt car leur inutilité ne serait plus à démontrer. Pour que le traitement soit efficace il est cependant impératif de conserver les hauts fonctionnaires qui savent gérer au mieux de nos intérêts les hôpitaux, l'éducation nationale, la police et autres services de l'Etat. Dans leur monde même la santé ou l'éducation de nos enfants doivent être solubles dans la finance.

Quant aux cotisations sociales, rebaptisées charges patronales, elles ne serviraient qu'à entretenir des salarié-e-s impécunieux ou des fraudeurs patentés. Le gout du risque est une vertu que les salarié-e-s ignoreraient. Mais enfin pourquoi les 6 millions de chômeurs ne cherchent-ils pas du travail dirait monsieur Macron et, par exemple chez Air France!

C'est également la protection des salarié-e-s par des droits au travail qui placerait le marché libre et non faussé dans un carcan que seuls les salaires à bas couts peuvent libérer.

Alors qui sont ces consommateurs, soumis à la TVA, qui enrichissent la grande distribution, les pétroliers et l'industrie du tourisme,

sans aucun doute des extraterrestres. C'est bien connu, ceux qui consomment ce que nous produisons habitent la planète Mars car les malheureux n'ont pas encore inventé le low-cost.

La CGT alerte sur les conséquences de décisions prises hors de tout contrôle démocratique et appelle à s'y opposer quand elles mettent en péril l'équilibre social.

Ne remettons pas nos destinées et celle de nos enfants à une poignée d'individus uniquement guidés par leurs intérêts particuliers.



1^{er} octobre à Paris, 9 organisations de retraités, déposent 100000 pétitions à l'adresse du Président de la République.

Retraites complémentaires: accord perdant / perdant !

L'accord sur les retraites complémentaires, validé le 30 octobre par CFDT, CGC, CFTC les syndicats patronaux, se solde par 6 milliards d'euros « d'économies », réalisées sur le dos des salariés.

Il introduit une nouvelle arme contre le droit à retraite.

Alors que les derniers chiffres du chômage montrent que l'emploi des seniors ne cessent de se dégrader (+ 8,5 % sur 1 an) et, que notre économie souffre d'un manque de consommation.

Les mesures de cet accord :

Baissent le niveau des pensions pour tous, notamment pour les 56% de salarié-e-s qui ne sont plus en activité au moment où ils font valoir leurs droits à retraite.

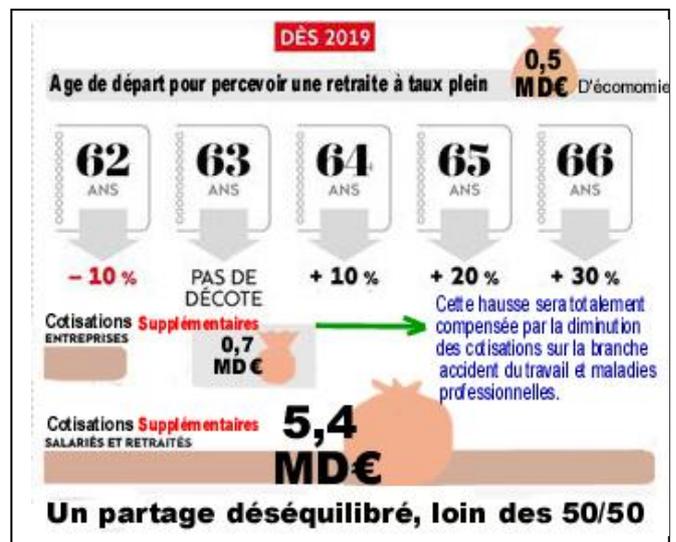
Reportent de l'âge de départ en retraite à 63 ans.



l'Agence Pour l'Emploi des Cadres. C'est une remise en cause de leurs droits spécifiques et une incertitude sur l'avenir de leur statut.

*ARRCO : (régime de retraite complémentaire de tous les salariés).

*AGIRC : (régime de retraite complémentaire des salariés cadres, qui complète le régime ARRCO).



Cet accord est particulièrement odieux pour les femmes qui liquident leurs droits à retraite 8 mois après les hommes, qui perçoivent des pensions amputées de 40% à l'ARRCO* et 60 % à l'AGIRC* par rapport aux hommes. Elles seront à nouveau les grandes perdantes.

Des alternatives existent pour résorber les déficits sans réduire les prestations.

Ce que propose la CGT :

L'augmentation des taux de cotisation à l'AGIRC*.

Soit pour un salarié percevant 4 000 € mensuels bruts, 7,72 € de plus cotisés chaque mois pour résorber 95 % du déficit.

La création d'une contribution patronale pour l'égalité salariale femmes / hommes Calculée par entreprise, elle verrait son taux diminuer au fur et à mesure des efforts réalisés. Dès 2017, elle rapporterait 4,87 milliards d'euros.

Ces deux mesures cumulées rapporteraient 7,13 milliards en 2017 et permettraient donc de combler les 6,7 milliards de déficit (chiffrages réalisés par ARRCO* et de AGIRC*)

Met en débat des propositions pour:

- la reconnaissance et le paiement de la qualification
- la reconnaissance de l'expertise et de la technicité
- des droits nouveaux pour restaurer le rôle contributif des cadres dans l'entreprise
- une retraite complémentaire concourant au maintien du niveau de vie lors du passage à la retraite

Dés 2016, le tiers payant chez les médecins généralisé.

La CGT considère que cette mesure avantageuse pour les patients ne traite pas à elle seule toutes les difficultés d'accès aux soins que sont les dépassements d'honoraires, la régulation des médecins dans les territoires et la prise en charge à 100% par la sécurité sociale. Une proposition intéressante, par exemple, serait que l'assurance maladie puisse devenir l'assurance complémentaire au même titre que les mutuelles.

La CGT met en avant la modification du mode de rémunération des professionnels de santé en sortant du paiement à l'acte, en totale déconnexion entre le tarif de remboursement et la valeur réelle de l'acte.

L'empilement des actes sans coordination, facteur de charges incontrôlées, se révèle également inadapté pour les patients. Des centres de santé pluridisciplinaire, où les professionnels de santé peuvent être salarié-e-s ou indépendants, ayant une gestion collective pourrait résoudre cette difficulté. Dans ce cadre une rémunération forfaitisée améliorerait la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques qui génèrent aujourd'hui 60% des dépenses de santé.

Evidemment cette logique tourne le dos à la marchandisation de la santé et certains s'y opposent pour cette raison, même si la surcharge administrative évoquée par les médecins est réelle et doit être étudiée.



Abonnez-vous à **Vie Nouvelle** le magazine de l'union confédérale des retraités.
<http://www.ucr.cgt.fr/inde>

Salaires, cotisations sociales, pensions des retraites

Dans l'entreprise le travail est la source de création de richesses (valeur ajoutée).

Le salaire est prélevé sur une partie de cette valeur ajoutée et ne peut donc pas être considéré comme une charge contrairement au classement du plan comptable. Ce qui reste de cette valeur ajoutée est conservé par l'entreprise pour son profit mais également pour le financement des structures sociales et de l'Etat (éducation et formation, service public, santé, logement, retraites). Cette part représente donc les contributions nécessaires au fonctionnement de la société. Ce qui est donc décrit comme une charge n'est en fait que la participation indispensable à l'organisation économique de la société.

Nos retraites sont en réalité un salaire prolongé puisqu'il est prélevé sur la création de richesses produite par le travail essentiellement salarié.

La valeur globale créée ainsi par le travail, dite PIB, augmente chaque année, **il est par conséquent juste que cette valeur monétaire soit répartie équitablement**, notamment sur les retraites et donc être indexées sur le salaire moyen (ce qui était le cas jusqu'en 1980) dont le niveau est toujours légèrement supérieur à l'indice du coût de la vie. Permettant l'augmentation du pouvoir d'achat des retraité-e-s.

Tout camion, cars Macron ou réduire les émissions, il faut choisir !

Le secteur des transports est le premier émetteur en France de gaz à effet de serre, le seul qui augmentent ces vingt dernières années.

Ils sont au cœur d'une concurrence féroce, source d'un dumping social amplifié par la politique à bas coût, avec des effets dévastateurs sur l'emploi et les conditions sociales des salariés.

A l'encontre du report modal de la route vers le rail et le fluvial et des objectifs de qualité de l'air et de réduction des gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement climatique.

La politique gouvernementale est éloquente ! Généralisation des 44 tonnes, abandon du wagon isolé, abandon de l'écotaxe poids lourds, augmentation de la TVA pour les transports publics (5,5 % à 10 %), menaces de suppression des lignes Trains d'Équilibre du Territoire ou réduction des fréquences... A cela s'ajoute la loi Macron qui libéralise le transport par autocars ...

Dans le même temps, se met en place la réforme du système ferroviaire, éclatant en trois l'entreprise, aggravant les dysfonctionnements liés aux réductions de moyens humains et matériels mettant en cause la sécurité et menaçant l'avenir de 11 000 Kms de lignes.

Le secteur des transports est déterminant pour agir en efficacité et sobriété énergétique. Nous avons besoin de tous les modes de transport, dans une logique forte de multimodalité et de complémentarité.

Il faut arrêter d'opposer et de mettre en concurrence **les modes de transports** et les salariés qui les assurent !

Les coûts externes routiers, au moins quatre fois plus élevés que ceux du transport ferroviaire, (accidentologie, usure des infrastructures, pollutions, embouteillages...), sont payés par le contribuable. Cela en fait le mode le plus subventionné.

La CGT propose : Une juste tarification du transport routier facilitant la relocalisation industrielle et les circuits courts.

Demande : Une augmentation de la contribution des entreprises aux transports collectifs et des investissements significatifs dans l'amélioration de la qualité des réseaux de transport.

Une politique d'aménagement des territoires et de transport doit se faire en cohérence avec une politique industrielle nationale et régionale.

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2016

Regardons ce qu'elle comporte !

Diminution des hausses des dépenses de 2% en 2015 à 1,75% pour 2016 soit moins 715 Millions pour 2016 et 3 Milliards d'euros en 3 ans.

Comment ?

Tout simplement en continuant, la privatisation des institutions et structures publiques et la modulation des allocations familiales en fonction des ressources (loi entrée en vigueur en juillet 2015).

Politique du médicament.

Poursuivre le déremboursement des médicaments et divers dispositifs médicaux, Pérenniser le système de franchises sur les médicaments, radio, analyse etc. Maîtriser les volumes de prescription des médicaments. Ce qui signifie pour l'usager plus de reste à charge !

Pour l'hôpital

Optimiser la dépense hospitalière, pour faire du chiffre, avec plus d'opérations en ambulatoire. Mise en œuvre de groupements hospitaliers de territoire, par la fermeture de service et/ou d'établissements. Installation de secteurs privés dans les Hôpitaux, Ces transferts d'activités au profit de la rentabilité se feront au détriment de la prise en charge réelle des patients, Baisse des effectifs statutaires, pour des contrats précaires. Cela pour ramener le soit disant « déficit de la Sécurité Sociale » sous les 10 Milliards !

D'autres solutions existent.

Arrêt des exonérations patronales (20 milliards d'euros dont 2 non-compensés).

- Paiement des dettes patronales à la sécurité sociale (3 milliards d'euros).
- Retour de toutes les taxes alcool/tabac à la sécurité sociale (2 milliards d'euros détournés).
- Augmentation des salaires (1% d'augmentation = 1 milliard de plus à la sécurité sociale).
- Développement de l'emploi stable (un million de chômeurs en moins, c'est 5 milliards de plus pour l'assurance maladie).
- Élargissement de l'assiette des cotisations à l'ensemble des éléments de rémunération (primes, intéressement, stock option = 4 milliards d'euros).
- Contributions sur les revenus financiers des entreprises. - Réforme de fond des cotisations des entreprises pour favoriser les entreprises à forte main d'œuvre.



Taux	Tranches	Cotisation annuelle (*)	Paiement réel
1	moins de 749 € par mois	36.00 €	12,24€
2	de 750 à 1214 € par mois	48.00 €	16,32€
3	de 1215 à 1679 € par mois	72.00 €	24,48€
4	de 1680 à 2145 € par mois	96.00 €	32,64€
5	de 2146 à 2609 € par mois	118.00 €	40,12€
6	plus de 2609 € par mois	162.00 €	55,08€

(*) Incluant six numéros du magazine Vie Nouvelle et bénéficiant d'un crédit d'impôt de 66%

Bulletin d'adhésion à adresser à USR CGT ADP  CDG2 Module N- BP 81007- 95931 ROISSY CDG

Nom..... Prénom..... Adresse.....
 Téléphone fixe :.....mobile:..... e-mail:.....
 Date de départ d'ADP:..... Préretraite Retraite
 Catégorie professionnelle de départ en retraite ou préretraite :
 Montant de ma retraite mensuelle:.....(CNAV + ARRCO + AGIRC + CARDIF)
 Je joins un chèque à mon bulletin d'adhésion correspondant au montant de ma cotisation annuelle.